

Covid-19 : communiqué de presse du jeudi 26 mars



Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent la continuité des services publics essentiels - sécurité, salubrité et solidarité - afin de favoriser le confinement, seule mesure pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades.

o Distribution de masques

Depuis mercredi 25 mars, en accord avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé et sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont débuté la distribution des masques ainsi que gants, charlottes, lunettes et blouses aux professionnels de santé libéraux : médecins, spécialistes, infirmiers et sages-femmes. Après la première matinée de distribution où cinquante représentants des différentes corporations étaient venus retirer le matériel mis à disposition, la distribution s'est poursuivie **ce jeudi matin de 8h à 13h avec 54 passages en mairie** pour les professionnels de santé. La distribution se poursuit vendredi.

Par ailleurs, la Ville de Troyes a distribué, ce jeudi 26 mars au matin, **1062 masques en tissu à 102 commerces alimentaires** de la ville qui sont restés ouverts. Ces masques sont issus des

ateliers de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est porté volontaire. La distribution se poursuivra dans les prochains jours en fonction des approvisionnements et des demandes.

o Fourniture de parois de protection

Afin de garantir aux commerçants troyens qui peuvent demeurer ouverts, une distance de sûreté avec leurs clients, la Ville de Troyes a travaillé sur la fourniture de parois de protection anti-projections en plexiglas, sur la base de trois largeurs différentes afin de répondre au mieux aux différentes demandes. A la suite du recensement réalisé auprès des commerçants depuis quelques jours, les services techniques de la Ville de Troyes ont produit **70 unités** entre mercredi matin et jeudi midi.

A NOTER : Les commerçants troyens peuvent encore adresser leur demande par e-mail sur *manager-commerce@ville-troyes.fr* avec une photo de leur banque d'accueil, sa hauteur, sa profondeur et sa largeur, afin de recevoir un équipement à la taille la plus adaptée.

o Verbalisation

Depuis mercredi 25 mars à 14h, la Police municipale peut verbaliser avec ses terminaux électroniques, la plate-forme nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) ayant mis à jour ses logiciels. Ainsi, la Police municipale poursuit donc ses vérifications auprès de l'ensemble des piétons, deux-roues et automobilistes circulant en ville.

Depuis ce mercredi, 17 verbalisations par PVE ont ainsi été enregistrées.

Jusqu'à la parution du décret du 23 mars 2020, la Police municipale a procédé à des rappels à la loi et des consignes pédagogiques auprès des personnes dont elle contrôlait l'attestation. **En complémentarité**, lorsque les contrevenants ne respectaient pas les mesures de salubrité publique ou provoquaient les effectifs, la Police nationale était sollicitée et procédait à la verbalisation des individus.

Pour la Police nationale, il y a eu hier :

- 133 véhicules contrôlés ;
- 73 piétons contrôlés ;
- 56 verbalisations.

o Salubrité publique

Collecte des ordures ménagères

Pour les communes **de Troyes et Rosières-près-Troyes**, la collecte est maintenue aux jours habituels **pour cette semaine, jusqu'au samedi 28 mars**. Toutefois, le ramassage peut être

plus tardif. Afin d'éviter les croisements d'équipe et de permettre d'assurer le service sur la durée, les équipes interviennent en effet sur un secteur élargi.

A compter du lundi 30 mars à Troyes, la collecte des ordures ménagères ne sera plus assurée qu'une fois par semaine, au lieu de deux fois en temps normal, sur les secteurs Nord et Sud, scindés chacun en deux zones. Pour le secteur Centre, elle sera assurée trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, au lieu de quatre en temps normal (voir carte ci-jointe).

Secteur Nord, quartiers Marots et Gambetta (chaque lundi) : collecte des ordures ménagères les lundis 30 mars, 6 et 13 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Nord, quartiers Ecrevolles et Paix (chaque mardi) : collecte des ordures ménagères les mardis 31 mars, 7 et 14 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Brossolette et Chartreux (chaque mercredi) : collecte des ordures ménagères les mercredis 1er, 8 et 15 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Blossières et Moline (chaque jeudi) : collecte des ordures ménagères les jeudis 2, 9 et 16 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Centre-Ville (les mardis, jeudis et samedis) : collecte des ordures ménagères mardi 31 mars, jeudi 2 avril et samedi 4 avril ; puis collecte mardi 7 avril, jeudi 9 avril et samedi 11 avril, puis collecte mardi 14 avril, jeudi 16 avril et samedi 18 avril... et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **La Chapelle Saint-Luc**, la collecte des ordures ménagères a lieu désormais une fois par semaine **à compter du lundi 30 mars**. Elle sera effectuée ce vendredi 27 mars sur le secteur « Vieille ville - Fouchy », puis vendredis 3 et 10 avril sur les secteurs « Vieille ville - Gare » et « Vieille ville - Fouchy » réunis, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **Rosières-près-Troyes**, la collecte des ordures ménagères a lieu aux rythmes habituels : secteur Sud chaque mardi, secteur Nord chaque vendredi.

o Collecte du tri

À Troyes et Rosières-près-Troyes, la collecte du tri a dorénavant lieu une semaine sur deux. Le contenu des sacs de tri étant par essence imputrescible et non périssable, nous vous remercions, dans la mesure du possible, de le conserver à votre domicile jusqu'à la prochaine collecte sélective.

Ainsi, cette semaine, les **secteurs Nord et Centre de Troyes** ont été collectés pour le tri mercredi 25 mars. Ils le seront à nouveau mercredi 8 avril, et ainsi de suite toutes les deux semaines jusqu'à nouvel ordre.

Le **secteur Sud de Troyes** sera collecté mercredi 1er avril, puis à nouveau mercredi 15 avril, et ainsi de suite toutes les deux semaines jusqu'à nouvel ordre.

A **Rosières-près-Troyes**, la collecte de tri s'est effectuée lundi 23 mars. Elle aura lieu désormais lundi 6 avril et ainsi de suite tous les quinze jours jusqu'à nouvel ordre.

o Collecte des déchets verts

Pour les communes de Troyes et Rosières-près-Troyes collectées en régie, les collectes de déchets verts, facilement compostables, sont abandonnées pour lors afin que les équipes puissent se concentrer sur les autres types de déchets.

Pour toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole où les collectes des déchets verts sont assurées par un prestataire, celles-ci sont pour l'instant maintenues.

o Encombrants

Pour rappel, compte-tenu du fait que ces endroits sont difficilement désinfectables, et que les sorties doivent être réservées aux activités essentielles, toutes les déchèteries sont fermées depuis mardi 17 mars.

Pour le ramassage des encombrants, seuls les rendez-vous pour enlèvement pris antérieurement pour Troyes (effectués en régie) sont encore honorés. Plus aucun nouveau rendez-vous n'est pris pour l'instant.

Sur toutes les autres communes, le prestataire qui assure habituellement ce service ayant cessé son activité, l'enlèvement n'est plus assuré.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr